RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la

COMMUNE DE MONTAUT

Membres en exercice: 15

Présents: 13

Séance du 16 mars 2021

Nombre de suffrages

Exprimés: 15 L'an deux mille vingt et un

et le seize mars

à dix-huit heure trente

le Conseil Municipal de la Commune de MONTAUT,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre dérogatoire à la salle culturelle, sous la présidence de

M. Alain CAPERET, Maire.

Présents : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, VINAS André, LHOSPICE Cathy, POUCHAN Madeleine, GOMES Annabelle, LABESSOUILLE Julie, MARQUINE Gaëtan, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine

Absents excusés: HUY Patrice, ayant donné procuration à Madame Séverine PRAT et GUILHOT Joël, ayant donné procuration à Monsieur André VINAS.

Absent: néant

Date de la convocation et d'affichage : 11 mars 2021

Secrétaire de Séance : Philippe LAGUERRE-BASSE

Objet : Hausse des charges locatives des appartements communaux

Monsieur le Maire expose à l'organe délibérant que les charges locatives des appartements situés 33 Rue de Lassun et 2 Rue de la Fontaine n'ont jamais été révisées,

Monsieur le Maire précise que ces dernières prennent notamment en compte la Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

de plus, pour les appartements situés 2 Rue la Fontaine, une majoration de 5€ est appliquée pour les frais relatifs à l'éclairage des parties communes,

Enfin, Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal son souhait de prendre à la charge de la Commune l'entretien des parties communes,

Appartement	Charges (TEOM)	Charges (Electricité parties	Total	Total Date d'instauration	
		communes			
T2/33 Rue de Lassun	6€		6€	01/07/2017	
T3/33 Rue de Lassun	10€		10€	15/02/2018	
T2/2 Rue de la Fontaine	7.48€	5€	12,48€	15/07/2019	
T3/2 Rue de la Fontaine	15€	5€	20€	06/04/2019	

Monsieur le Maire, souhaite donc revoir les charges locatives des appartements énumérés ci-dessus.

Ouï l'exposé

de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Propose de revoir les charges locatives comme suit,

Appartement	Charges (TEOM)	Charges (Electricité parties	Entretien des parties	Total
		communes	communes	
T2/33 Rue de Lassun	6€		5€	11€
T3/33 Rue de Lassun	10€		5€	15€
T2/2 Rue de la Fontaine	7.48€	5€	5€	17,48€
T3/2 Rue de la Fontaine	15€	5€	5€	25€

Objet: Participation Communal au dispositif « Plan bibliothèque d'école »

Monsieur le Maire soumet à l'organe délibérant une demande émanant de la Madame la Directrice de l'École Primaire Publique Léonce Peyrègne quant à l'adhésion au dispositif « Plan bibliothèque d'école »,

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel, initié en 2018, en faveur du livre et de la lecture pour l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés à la lecture dans les écoles, une dotation a été allouée à l'académie de Bordeaux au titre de l'exercice 2021.

Lors des années scolaires précédentes des subventions ont été attribuées soit aux communes, soit par l'intermédiaire des offices centraux de la coopération à l'école (OCCE) pour permettre l'acquisition de livres pour les écoles.

Le montant minimum par école de cette subvention "État" est de 1500 euros. La participation obligatoire de la mairie peut être d'un montant minime.

Monsieur le Maire,

Propose une participation de la commune à hauteur de 150€

OuÏ l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Décide de participer au dispositif « Plan bibliothèque d'école » en y allouant la somme de 150€.

Monsieur le Maire,

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour Extrait délivré conforme Le Maire Alain CAPERET